

AU/31/1.1.3/20230509/062

OBJET : Contrat de prestation pour une manifestation de l'année 2023

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la traditionnelle fête patronale de Saint Gens, qui se déroulera à Monteux les 20 et 21 mai 2023, la Commune souhaite proposer un spectacle pyrotechnique le dimanche 21 mai 2023 ;

Considérant que la proposition présentée par la société CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS, répond aux besoins de la Commune,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est l'embrasement de la statue de Saint Gens par un spectacle pyrotechnique musical ;
- avec la société CONCEPT SPECTACLES PRODUCTIONS, ZI Le Stade, 2 Avenue Gay Lussac, 13470 CARNOUX EN PROVENCE ;
- pour un montant de 1833,33 € HT ;
- pour la date du 21 mai 2023.

Article 2 : Le règlement de cette prestation exécutée se fera sur présentation d'une facture, dans la limite du montant HT du contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires aux paiements de ces prestations sont prévus au budget communal.

Monteux, le 9 mai 2023

Christian GROS



Maire de Monteux

Acte exécutoire

Envoyé le : 12.05.2023

Affiché le : 12.05.2023.